

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17164469

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

13 -11- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0454 253 473**

Dénomination

(en entier) : **NYCO-STPC**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de l'Ancienne Potence 22 à 7503 Froyennes**

Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire, délégation de pouvoirs spéciaux

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 12 octobre 2017

1. Nomination d'un commissaire

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer la société civile SCRL Vandelanotte Réviseurs d'Entreprises, avec numéro d'entreprise 0433.608.707 et dont le siège social est situé à Président Kennedypark 1a, 8500 Courtrai en qualité de commissaire de la société. La société civile SCRL Vandelanotte Réviseurs d'Entreprises a désigné René Van Asbroeck (inscrit à l'IRE sous le n° A00965) comme représentant permanent. Le commissaire est nommé pour une période de 3 exercices comptables à savoir les exercices 2017, 2018 et 2019, se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2020 appelée à approuver les comptes de la société clos au 31.12.2019.

2. L'assemblée nomme par la présente Me Coralie-Anne Tilleux ou Me Luus Hillen, ayant leur cabinet 1050 Bruxelles, avenue Louise 283/19, ou tout autre avocat de l'association Everest Brussels, sise à la même adresse, aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des décisions prises dans les annexes du Moniteur belge et auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et aux fins de signer les comptes annuels et de les déposer à la Banque Nationale de Belgique.

Pour extrait conforme
Coralie-Anne Tilleux
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).